

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210503-013****du 03 mai 2021****n°013****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT,, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

POUVOIRS (3) : M.JUGE donne pouvoir à M.COLIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.TARTARIN donne pouvoir à M.LANDREAU

EXCUSES (1) : Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Johnny BOISSON

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**OBJET : Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité : signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents**

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault lance un appel d'offres pour l'approvisionnement en électricité de l'ensemble de ses sites, y compris son éclairage public, soit un total de 134 compteurs. La procédure est celle de l'accord-cadre suivi de marchés subséquents. L'accord-cadre permettra dans un premier temps de retenir un maximum de 4 candidats par lot. Ces candidats seront mis en concurrence à la faveur de marchés subséquents.

L'accord-cadre est passé pour une durée de 4 ans. Le premier marché subséquent prendra effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée qui ne dépassera pas 2 ans. Le montant global du marché pour une durée de 4 ans est estimé à 3,4 millions d'euros.

Le marché est alloti :

- Lot 1 – compteurs électriques C5, inférieurs à 36 kVA, sur le périmètre du distributeur Enédis. Ce lot comprend 72 compteurs, pour une consommation annuelle estimée à 1388 MWh. Le montant annuel du marché est estimé à 216 000 €, toutes taxes comprises.*
- Lot 2 – compteurs électriques C5, inférieurs à 36 kVA sur le périmètre du distributeur local SRD. Ce lot comprend 33 compteurs pour une consommation annuelle estimée à 357 MWh. Le montant annuel du marché est estimé à 70 000 € toutes taxes comprises.*
- Lot 3 – afin de contribuer à la politique énergie climat définie dans le référentiel Cit'ergie et dans son Plan climat air énergie territorial, Grand Châtellerault souhaite intégrer dans sa fourniture d'électricité une part de plus en plus importante d'électricité renouvelable fournie en circuit court. Le lot 3 sera couvert par ce type de prestation. Il intégrera en particulier la production de la centrale solaire de Naintré Laumont, dont Grand Châtellerault est propriétaire. Le lot 3 comprend 29 des compteurs C2, C3 et C4 d'une puissance supérieure à 36kVA sur les deux périmètres de distribution d'Enédis et de SRD. La consommation annuelle de ce lot est estimée à 3543 MWh. Le montant annuel du marché s'élève approximativement à 560 000 € toutes taxes comprises.*

* * * * *

VU la délibération n° 3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210503-013

du 03 mai 2021

n°013

page 2/2

VU les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique relatifs aux appels d'offres,

VU l'article L2122-21-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui dispose que l'assemblée délibérante peut autoriser la signature d'un accord-cadre sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel de l'accord-cadre,

VU l'article 3, alinéa III.7. des statuts de Grand Châtellerault relatif à la compétence de coordination de la transition énergétique,

CONSIDERANT que Grand Châtellerault doit choisir des fournisseurs pour approvisionner ses bâtiments en électricité ;

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de l'accord-cadre justifie une procédure d'appel d'offres ;

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents pour approvisionner en électricité les sites communautaires, y compris l'éclairage public, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier.

La dépense sera imputée au 60612.1 - service 3110.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD